

## Hommages à l'Abbé Roger Ducharme

Regina, 21 juin 2010 - De la part de la communauté fransaskoise, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) offre, à la famille et aux proches de l'Abbé Roger Ducharme, ses condoléances les plus sincères. Jeudi dernier, un fidèle défenseur de la langue française en Saskatchewan, nous a quitté, il sera manqué.

L'Abbé Ducharme a été une figure de proue de l'ACFC/ACF, de notre communauté. Il en a été l'aumônier pendant bien des années et à ce titre il a été parti prenant des débats qui ont définis la vie politique des Fransaskoises et Fransaskois.

La communauté fransaskoise se souviendra de l'Abbé Roger Ducharme comme un homme qui aimait raconter. Chanteur, humoriste et auteur, l'Abbé Ducharme pouvait tenir son public en haleine, le captiver et le faire rire. Connu aussi pour sa franchise, Roger Ducharme ne s'est jamais lassé de la lutte qu'il a menée pour l'avancement de la langue française et de la culture canadienne française aux quatre coins de la Saskatchewan. Son intérêt dans les affaires de la fransaskoïsie était profond et sincère.

L'ACF se souviendra aussi d'un visiteur intrépide et dévoué des écoles. Le rôle des visiteurs d'écoles était multiple et l'Abbé Ducharme respectait consciencieusement tous les aspects de ce mandat. Que ce soit pour s'assurer que les commissaires d'écoles fonctionnaient selon les lois prescrites, que les enseignants ou enseignantes avaient un appui nécessaire ou que les élèves cheminaient selon le curriculum, il prenait le temps pour chacun. Le regard vigilant de l'Abbé Ducharme a parfois été alarmant, parfois encourageant mais a surtout été toujours juste.

*L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. A l'image d'un gouvernement, l'ACF défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.*

-30-

Source :  
Marc Masson  
Directeur des communications  
Assemblée communautaire fransaskoise  
Tél : 306 924-8532  
Portable : 306-581-8532